

Directeur de publication:
Michel BLANCHET
Rédacteurs: Delphine LORGUE
Virginia FARGUETTE
Nicole DOYHENARD

Composition: Michel BLANCHET

Photographies: Lionel MAXIME
Pascal LOBJOIS

Impression en Mairie
280 exemplaires
Bulletins gratuits

Dépôt légal novembre 2008
ISSN: 2268-6088

Mairie: 05.53.61.07.26.
Courriel: mairie-lanquais@orange.fr

n°163
Septembre
2026

Le petit Lanquaisien

Bulletin d'information
de la commune de Lanquais

Horaires d'ouverture: du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30
et de 13 h 30 à 15 h 30 site: www.lanquais.fr



Éditorial de rentrée

Chères Lanquaisiennes, chers Lanquaisiens,

Avec une canicule précoce et intense, le mois de juin 2026 nous a offert un avant-goût de ce que pourraient être nos étés à venir et de leurs conséquences sur notre environnement.

Parmi celles-ci figurent malheureusement les feux de forêt, qui ont dramatiquement touché plusieurs territoires en France. Avec plus de 96 000 à 115 000 hectares partis en fumée selon les périodes estivales, les surfaces brûlées ont atteint des niveaux exceptionnels, dépassant largement les records des années précédentes. Au-delà des incendies marquants ayant touché notamment la forêt de Fontainebleau ou la région bordelaise, certains sinistres ont ravagé à eux seuls plusieurs milliers d'hectares.

Cette situation, conforme aux tendances annoncées par les scientifiques, nous rappelle la nécessité de poursuivre notre adaptation et notre anticipation, dans le droit fil de l'action menée de longue date en faveur de la transition écologique, tout en amplifiant encore nos efforts au cours des prochaines années.

Après la pause estivale, cette rentrée est également marquée par un dossier particulièrement important pour l'avenir de notre commune : **la fermeture de notre agence postale communale, prévue en mars 2027.**

Ce service de proximité occupe une place essentielle dans la vie quotidienne de nombreux habitants. Il permet notamment d'effectuer des opérations postales courantes, tout en offrant un point d'accueil et de contact au cœur du village. Sa fermeture représente donc une réelle préoccupation, en particulier pour les personnes âgées, les habitants ne disposant pas de moyens de déplacement ou celles et ceux qui rencontrent des difficultés avec les démarches numériques.

Face à cette situation, les élus restent pleinement mobilisés. Un travail est engagé afin d'anticiper au mieux cette échéance et d'étudier les solutions qui pourraient être mises en place pour maintenir un service de proximité et répondre aux besoins de la population. Cette réflexion nécessite du temps, des échanges avec les différents partenaires et une analyse attentive des possibilités qui s'offrent à notre commune.

Parallèlement, les élus poursuivent le suivi de l'avancement des travaux engagés dans la commune et travaillent, avec la CCBDP, à l'étude d'un projet de **box médicale** qui pourrait être implantée dans une commune voisine. Cette initiative pourrait contribuer à améliorer l'accès aux soins pour les habitants de notre territoire.

Cette rentrée sera donc consacrée à la poursuite de ces réflexions et à la recherche de solutions concrètes, avec une priorité clairement affirmée : **préservé autant que possible les services essentiels et le lien de proximité au sein de notre commune.**

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Michel BLANCHET
Maire de Lanquais

Signer la pétition

Pour le maintien de notre agence postale communale

Un service de proximité indispensable à notre commune



La perspective de fermeture de notre agence postale communale suscite notre vive opposition et notre profonde inquiétude.

Au-delà d'un simple guichet, l'agence postale constitue un **service public de proximité essentiel à la vie de notre commune**. Elle permet à chacun d'effectuer ses démarches postales au plus près de son domicile et représente un point de contact particulièrement important pour les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite ou celles qui rencontrent des difficultés avec les démarches numériques.

Dans une commune comme la nôtre, chaque service public compte. Sa disparition entraînerait nécessairement un éloignement des habitants vers d'autres communes et contribuerait, une fois encore, au recul des services de proximité dans les territoires ruraux.

Un choix qui ne peut être guidé par la seule logique comptable.

Nous sommes conscients de l'évolution des usages et de la diminution du volume du courrier. Pour autant, l'organisation d'un service public ne peut être appréciée uniquement à l'aune de sa fréquentation ou de sa rentabilité immédiate.

La Poste exerce notamment des missions de service public liées à l'accessibilité et à l'aménagement du territoire. Le débat sur le financement de la présence postale est d'ailleurs actuellement au cœur des préoccupations de nombreux élus ruraux.

Nous refusons que les communes soient progressivement contraintes de compenser elles-mêmes le désengagement de l'opérateur postal, alors que leurs budgets sont déjà fortement sollicités.

Défendre notre agence, c'est défendre notre territoire

Maintenir l'agence postale, c'est préserver :

- un service accessible à tous ;
- un lieu d'accueil et de lien social ;
- un service de proximité pour les habitants les plus fragiles ;
- l'attractivité et la vitalité de notre commune ;

Une présence publique qui participe à l'équilibre de notre territoire.

Nous demandons donc que **toutes les solutions permettant de maintenir durablement l'agence postale communale soient étudiées**. Nous souhaitons poursuivre le dialogue avec La Poste et les différents partenaires concernés afin de rechercher une solution qui garantisse aux habitants le maintien de ce service.

La fermeture d'un service de proximité n'est jamais anodine. Dans nos communes rurales, elle participe à un mouvement plus large d'éloignement des services publics que nous ne pouvons accepter comme une fatalité.

Nous resterons pleinement mobilisés pour défendre le maintien de notre agence postale communale et, plus largement, pour préserver les services publics indispensables à la vie de notre commune.

Recensement de la population : notre commune grandit avec vous !



Les résultats de la campagne de recensement menée par l'[Insee](#) sont officiels. Grâce à votre accueil et à votre participation active, nous disposons aujourd'hui d'une photographie précise de notre village. Ces données sont essentielles pour adapter nos services publics à notre réalité démographique.

Les chiffres clés de notre évolution

Population en 2026 : 543 habitants.

Dynamique démographique : Une hausse marquée de + 9,17 % par rapport au recensement de 2020 (qui comptait 498 habitants).

Le parc immobilier : Notre commune compte désormais 354 logements avec adresse, dont 98 sont des résidences secondaires ou des logements vacants.

À quoi servent concrètement ces résultats ?

Le recensement va bien au-delà de la simple statistique. Comme le rappelle le portail officiel [Le recensement et moi](#), ces données modèlent directement notre quotidien :

Le budget du village : Le nombre d'habitants détermine directement le montant de la dotation financière que l'État verse à notre municipalité. Grâce à cette croissance démographique confirmée, notre commune obtiendra des ressources adaptées pour financer et entretenir nos infrastructures locales.

Les projets et services : Ces chiffres nous permettent d'ajuster les besoins de notre école, de planifier l'entretien de notre patrimoine, de soutenir les investissements futurs.

L'organisation de la mairie : La taille de notre population valide le nombre de conseillers municipaux qui vous représentent et détermine les règles administratives applicables à notre commune.

Merci à tous

La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des habitants pour leur civisme et leur accueil, ainsi que l'équipe d'**agents recenseurs** pour leur travail rigoureux sur le terrain.

Mouvement au sein du Conseil municipal



Suite à la démission de Monsieur LOBJOIS Pascal de ses fonctions d'Adjoint au Maire, l'équipe municipale évolue. Conformément au Code électoral, il est remplacé par la personne suivante figurant sur la liste des élections municipales. Nous avons le plaisir d'accueillir **Madame Laurence CARBONNIERE**, qui occupait la 16ème place sur la liste. Elle rejoint officiellement le Conseil Municipal pour participer activement aux projets de notre commune. Bienvenue à elle !

Inscriptions sur les listes électorales



Les listes électorales sont permanentes. Les demandes d'inscription sur les listes électorales, en vue de participer à un scrutin, sont déposées au plus tard le sixième vendredi précédant ce scrutin.

Les électeurs déjà inscrits sur les listes électorales qui ont changé d'adresse dans la commune sont priés de le signaler au Service des élections de la mairie et de fournir un justificatif de domicile.

Communication Conciliateur de Justice



Le conciliateur s'entretient avec chacune des parties afin de comprendre non seulement les conséquences visibles du litige mais aussi les causes qui ne sont pas toujours évidentes, ou exprimées par les personnes concernées. Lors d'une réunion de conciliation chacun est invité à s'exprimer, à proposer des voies de solution. Le conciliateur de justice écoute, reformule et veille avec impartialité à l'équilibre dans ce dialogue ainsi qu'au respect de l'autre.

Comment saisir le conciliateur de justice :

Prendre rendez-vous auprès du Relais de Services Publics

Téléphone: 05 53 73 56 22

Entretien du pas de porte

Le balayage des rues de Lanquais est assuré par le personnel communal; toutefois il est demandé à tous les habitants d'apporter leur concours au maintien de la propreté devant leur habitation.

Il est indispensable d'enlever les herbes et de balayer son trottoir.

Vous devez aussi élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure de voies.

OUVERTURE DU CAFE COMMUNAL

LE VENDREDI 30 OCTOBRE 2026

La municipalité prévoit l'ouverture du traditionnel café communal, et ce pour préserver la licence IV.

La population est donc une nouvelle fois conviée à l'ouverture de celui-ci le vendredi 30 octobre 2026 à partir de 17 heures à la salle du foyer rural de Lanquais.

Ce moment convivial sera pour nos concitoyens l'occasion de rencontrer les élus et d'échanger sur les travaux en cours et les futurs projets communaux.



Vous n'avez pas encore téléchargé l'application?

Actuellement il y a 993 Smartphones ou tablettes qui possèdent Lanquais dans leurs favoris, dont 193 vous ont désigné comme « super-favori » (premier favori ajouté après avoir téléchargé l'application) A titre indicatif seulement, cela représente l'équivalent de 439 % des foyers de la commune.

Total sur la période de l'année 2025: 25 975 lectures.

Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel

ETAPE 1
Ouvrez le store de votre téléphone ou tablette :

Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !

ETAPE 2
Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".

ETAPE 3
Enfin, cliquez sur le ❤️ pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications. Bonne utilisation !

Encore plus simple, scannez pour télécharger l'app !



MOORE William et BENATAR Prudence

Le 13 juin 2026

MARIAGES

*Nous leurs adressons
nos meilleurs vœux
de bonheur.*



DEJEAN Pierrick et PITOU Clémentine

Le 05 septembre 2026

Un nouvel agent à l'Agence Postale Communale



L'Agence Postale Communale accueille un nouvel agent à compter de septembre 2026.

Nous souhaitons la bienvenue à **Liliane BOROWSKI** qui prend désormais ses fonctions au sein de l'Agence Postale Communale.

Elle aura à cœur de poursuivre l'accueil et l'accompagnement des usagers dans leurs démarches postales et de contribuer à maintenir ce service de proximité, essentiel à la vie de notre commune.

Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions et invitons les habitants à lui réserver le meilleur accueil.

Niveau de risque Feux de forêts - ABAISSEMENT AU NIVEAU FAIBLE

Dans le cadre défini par le règlement départemental pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêts du 16 juin 2023, le niveau de risque a été réévalué avec l'ensemble des services concernés. **Suite à cette réévaluation, le niveau de risque est abaissé à "faible"**, c'est à dire au niveau de risque convenu par le règlement et valable jusqu'au dernier jour du mois de février inclus de l'année N+1, soit en l'occurrence, jusqu'au 28 février 2027.

Je vous rappelle qu'en niveau de risque faible :

- le brûlage des déchets verts issus de la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage en zone urbaine comme en zone rurale sont tolérés dans les conditions prévues à l'article 27 a du règlement ;
- les brûlages de déchets verts agricoles et forestiers (non en lien avec les obligations légales de débroussaillage) sont tolérés en zone rurale et interdits en zone urbaine, dans les conditions prévues par l'article 27 b et c du règlement ;
- Les feux liés à la lutte contre le gel dans les vignobles et vergers sont tolérés dans les conditions de l'article 27 j du règlement.

Malgré l'abaissement du niveau de risque, votre vigilance et votre mobilisation restent primordiales pour assurer la sécurité de tous. Je vous saurais notamment gré d'être particulièrement attentifs quant à la délivrance circonstanciée des autorisations de brûlage.

Des informations sur le niveau de risque feu de forêt sont par ailleurs disponibles 24h/24 et 7j/7 au numéro suivant : **05 53 03 70 00**

Comment bien réagir en cas de feu de forêt ?

- alerter les secours en composant le 18 ou le 112 ;
- essayer de localiser le feu pour donner des indications claires aux sapeurs-pompiers, sans se mettre en danger.

Une nouvelle rentrée à l'école de Lanquais

Le 1er septembre dernier, les élèves ont retrouvé le chemin de l'école de Lanquais pour une nouvelle année scolaire. Cette rentrée concerne cette année 41 élèves, répartis en deux classes : 20 élèves en CP/CE1 et 21 élèves en CE1/CE2.

Nous souhaitons une très bonne rentrée à Mme Élodie Roussarie, enseignante de la classe de CP/CE1, qui poursuit son engagement auprès des élèves de Lanquais, ainsi qu'une chaleureuse bienvenue à Mme Magali Evrard, nouvelle directrice de l'école de Lanquais et enseignante de la classe de CE1/CE2.

Cette rentrée est également l'occasion de rappeler que l'école de Lanquais s'inscrit au sein du RPI des Deux Rives, regroupant les communes de Lanquais, Varennes, Saint-Agne, Saint-Capraise-de-Lalinde et Verdon. Pour l'année scolaire 2026-2027, le RPI accueille 132 élèves.

Si l'équilibre de notre regroupement scolaire reste fragile, la stabilité des effectifs constitue un encouragement pour l'avenir. Elle témoigne aussi de l'importance du travail collectif mené autour de nos écoles.

À Lanquais comme dans les autres communes du RPI, cette dynamique repose sur l'engagement quotidien des équipes enseignantes, mais également sur le soutien des communes, notamment au travers du SIVS des Deux Rives, qui participe au financement et apporte des moyens matériels et humains. L'association de parents d'élèves Drôles 2 Rives contribue elle aussi activement à la vie scolaire et aux projets proposés aux enfants.

Les élèves bénéficient ainsi d'un environnement scolaire de qualité, avec des enseignants investis, des intervenants, du matériel adapté et des services facilitant la vie des familles. Une garderie est notamment proposée dans chacune des écoles du RPI et le transport scolaire est gratuit pour les familles, étant pris en charge par les communes.

Nous souhaitons à tous les enfants de l'école de Lanquais, à leurs enseignants et à leurs familles une excellente année scolaire, riche en découvertes, en apprentissages et en beaux projets !



Mme Magali EVRARD
Directrice

Mme Elodie ROUSSARIE



Jardin des enfants de l'année
scolaire 2025 -2026

Du changement à la cantine scolaire

À compter de la rentrée scolaire, la cantine de notre école accueille un nouveau cuisinier.

Nous souhaitons la bienvenue à **Thibaud POIGNANT** qui prend désormais en charge la préparation des repas. Il aura à cœur de poursuivre le travail engagé afin de proposer aux enfants des repas équilibrés, variés et adaptés à leurs besoins.

La municipalité reste particulièrement attentive à la qualité des repas servis à la cantine et au bien-être des enfants durant le temps méridien.

Nous souhaitons à notre nouveau cuisinier une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions et remercions l'ensemble des agents municipaux qui contribuent chaque jour au bon fonctionnement de la restauration scolaire.

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LE SMD3

DU 8 OCTOBRE 2026

Cette réunion faisait suite à la rencontre du mois de juin, au cours de laquelle plusieurs problématiques relatives à la collecte des déchets et aux points d'apport volontaire (PAV) avaient été évoquées. Deux points principaux avaient notamment été soulevés et ont fait l'objet de réponses lors de cette nouvelle rencontre.

La commune a rappelé sa volonté de revenir à un système de collecte en porte-à-porte, notamment au regard des difficultés constatées depuis la mise en place de la redevance incitative. Le SMD3 indique toutefois que ce retour n'est pas envisageable dans le cadre actuel de son organisation.

La commune a également fait part de son constat d'une dégradation croissante de la propreté aux abords des PAV, avec des dépôts de sacs et de déchets à proximité des conteneurs. Le SMD3 précise, de son côté, ne pas constater d'évolution particulière de la situation. Il a néanmoins été rappelé que les services municipaux interviennent régulièrement pour nettoyer les abords des PAV, notamment à la suite des nombreux mécontentements exprimés par les habitants.

La question du parking du lac a également été abordée, notamment en raison de l'instabilité du sol et des difficultés rencontrées par le véhicule de collecte. Le SMD3 précise que les travaux de réagréage ne peuvent pas être pris en charge par le syndicat. Une solution pourrait toutefois consister à déplacer le PAV vers l'entrée du parking, afin de faciliter la circulation et d'éviter notamment les manœuvres du camion de collecte.

Par ailleurs, deux propriétaires ayant signé une convention de mise à disposition de terrains pour l'installation de PAV ont indiqué ne pas souhaiter renouveler cette convention, en raison notamment des problèmes de saleté et d'entretien constatés autour des conteneurs. Secteur LES BOURBOUX, le SMD3 rappelle qu'un enrochement a été réalisé à ses frais, pour un montant de l'ordre de 10000 euros, afin de permettre l'installation des équipements. Dans ces conditions, le syndicat estime qu'il est difficile de justifier la suppression d'un PAV alors que des investissements importants ont déjà été réalisés.

La commune fait état d'une multiplication des dépôts sauvages, avec le sentiment d'une accentuation du phénomène depuis la mise en place de la redevance incitative. Les élus indiquent recevoir toutes les semaines des remontées de riverains mécontents concernant les dépôts irréguliers et l'état des abords des PAV. Mme Castang rappelle à ce sujet que le Maire dispose d'un pouvoir de police et peut engager des procédures à l'encontre des auteurs d'infractions lorsqu'ils peuvent être identifiés. Le SMD3 rappelle notamment la possibilité de rechercher, dans les sacs abandonnés, des éléments permettant d'identifier leur propriétaire. Un premier avertissement peut alors être adressé, avant, le cas échéant, la mise en œuvre d'une procédure de verbalisation et d'amende. Le SMD3 encourage à procéder à l'ouverture des sacs abandonnés lorsque cela permet d'identifier les auteurs de dépôts irréguliers.

À compter du 1er janvier 2027, le système de TEOM doit être rétabli. Une commission de travail associant des élus du SMD3 et des représentants de la société civile doit être mise en place afin de réfléchir aux modalités et aux solutions à retenir. La question du fonctionnement des PAV a notamment été évoquée : le badge sera-t-il toujours nécessaire et le nombre d'ouvertures sera-t-il limité ? Dans le cadre du futur dispositif, il est envisagé de conserver un accès par badge, sans limitation du nombre d'ouvertures. M. TRIFF considère que le retour à la TEOM, calculée à partir des bases de la taxe foncière, pourrait constituer une solution permettant de réduire les incivilités et de lutter contre les impayés. Il rappelle qu'avec la redevance incitative, environ 10 % des usagers ne s'acquittent pas de leur facture. La mise en relation des données entre les services concernés et les services fiscaux est par ailleurs rendue complexe par les contraintes liées au RGPD.

.../...

Face aux difficultés rencontrées, M. le Maire propose de laisser passer une période d'environ six mois avant de prendre une décision définitive.

Il propose toutefois d'étudier la suppression de trois des cinq PAV actuellement présents sur la commune, à savoir :

- Les Mazades / Gaillardie ;
- Le Lac ;
- Les Bourboux.

L'objectif serait de ne conserver que les deux PAV situés au cimetière et aux ateliers municipaux.

Ces deux sites apparaissent comme plus stratégiques, notamment parce qu'ils permettent une intervention plus facile et plus régulière des agents municipaux.

La commune propose également que l'entretien des abords des PAV conservés puisse être assuré par les services municipaux, avec, si nécessaire, une augmentation du nombre de conteneurs afin de tenir compte de la concentration des dépôts.

Le SMD3 met toutefois en garde contre cette solution. Selon le syndicat, la suppression de trois PAV ne ferait que déplacer le problème vers les communes ou secteurs voisins, avec un risque d'augmentation des dépôts sauvages sur les autres points de collecte.

À l'issue des échanges, il est convenu de ne pas prendre de décision immédiate concernant la suppression des PAV.

La commune souhaite se donner un délai d'environ six mois, notamment pour observer les effets du retour à la TEOM et les éventuelles évolutions du comportement des usagers.

Une nouvelle rencontre avec le SMD3 sera organisée avant la fin du premier semestre 2027, afin de faire un bilan de la situation et de déterminer les suites à donner concernant l'organisation des PAV sur la commune.

Malgré les difficultés et les incivilités constatées, le SMD3 souligne un effet positif de la redevance incitative : celle-ci a permis de responsabiliser davantage les usagers sur les enjeux environnementaux et sur la réduction des déchets.

Le volume de déchets enfouis est ainsi passé d'environ 120 000 tonnes par an avant la mise en place de la redevance incitative à environ 75 000 tonnes par an depuis sa mise en œuvre.



Si vous ne disposez pas de cette carte, veuillez contacter le SMD3

09 71 00 84 24 (Appel non surtaxé)

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 ou remplir le [formulaire d'inscription en ligne](#)

Fonctionnement : L'utilisateur (particulier ou professionnel) présente sa carte à la borne d'entrée de la déchèterie, la borne reconnaît la carte et permet l'ouverture de la barrière d'entrée, l'utilisateur peut alors accéder au site.

L'utilisateur dispose de 26 passages en déchèterie par an compris dans l'abonnement annuel.

Déchèterie de Lalinde

65 Impasse des Noyers, 24150 Lalinde

Tél: 05 53 24 03 34

Permanences d'un agent des Finances Publiques

Nous vous informons qu'un agent des Finances Publiques (Centre des Impôts) tiendra des permanences ponctuelles au sein de l'ESPACE FRANCE SERVICES de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord (36 boulevard de Stalingrad 24150 LALINDE) aux dates indiquées ci-dessous :

SANS RENDEZ-VOUS

Le mercredi 18 novembre 2026

de 9 heures à 12 heures

Permanences Impôts 2sd Campagne 2026 ESPACE FRANCE SERVICES LALINDE



✂ INFORMATION – COUPURE DE COURANT ✂

Jeudi 22 octobre 2026

De 8h30 à 12h00

Une coupure de courant est programmée sur la commune de **Lanquais**, au **lieu-dit Boyer**, en raison de travaux sur le réseau électrique.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous invitons à prendre les dispositions nécessaires pendant cette interruption.

Un service gratuit pour vous accompagner dans l'accueil de votre enfant

Lieu d'accueil
Enfants - Parents

L'ENVOI

Wow!

Ouvert aux enfants de moins de 4 ans et aux adultes qui les accompagnent

GOOD TIMES

Jeux & Rencontres

enjoy every moment

Tous les jeudis de 9h30 à 11h30

A partir du 05 septembre

Alsh Monpazier
Chemin des Ânes
24540 Monpazier

www.ccbdp.fr
05 53 74 27 54
pour tout renseignement

GRATUIT

En tant que parents d'élèves, vous recherchez peut-être un mode d'accueil adapté pour votre jeune enfant ou des informations sur vos démarches en tant que parents employeurs.

Les Relais Petite Enfance (RPE) de la Dordogne sont là pour vous accompagner. Ce service public, gratuit et de proximité, est un lieu d'information, de conseil et d'échange pour les familles.

Vous trouverez dans le flyer ci-joint les coordonnées téléphoniques à contacter pour :

- trouver un mode d'accueil adapté : assistant maternel, crèche, etc. ;
- comprendre vos droits et vos démarches administratives ;
- participer à des ateliers et à des temps d'échange.

Les animatrices et animateurs du RPE de votre secteur se tiennent à votre entière disposition pour vous guider.



CE QUE PEUT FAIRE LE RPE POUR VOUS :

- Il recense les modes d'accueil et les places disponibles
- Il explique les démarches administratives (Contrat de travail, salaires, aides, déclaration Urssaf) et vous oriente si nécessaire
- Il organise des temps d'éveil collectifs pour les professionnel(le)s et les enfants
- Il répond à vos questions : (un(e) éducateur(trice) de jeunes enfants à l'écoute pour vous accompagner sur le développement de votre enfant)



POURQUOI Y AVOIR RECOURS ?

- 100% gratuit
c'est un service public financé par la CAF, le Conseil Départemental et votre collectivité.
- Service de proximité.
Plusieurs RPE sur le département.
(voir carte)
- Service neutre et impartial



Partenaires :



SUITE

VOUS RECHERCHEZ UN MODE D'ACCUEIL POUR VOTRE ENFANT ?

LES RELAIS PETITE ENFANCE
DE
DORDOGNE



LES RELAIS PETITE ENFANCE DE DORDOGNE
VOUS ACCOMPAGNENT GRATUITEMENT DANS
TOUTES VOS DEMARCHES

monenfant.fr

CARTE DES RPE DE DORDOGNE



SAINT ASTIER

rouldoudou@cciv.fr
06.77.74.91.73



RIBÉRAC

a.beau-nimis@ccpr24.fr
05.53.92.50.49
06.84.75.65.57



MUSSIDAN

rpe@ccicp.fr
06.95.13.47.77



MONTAIGNE, MONTRAVEL, GURSON

RPE@cdcmmg.fr
05.53.63.13.77
06.86.21.66.39



CAB (BERGERAC) 1 ET 2

rpe@la-cab.fr
06.12.30.73.12



LALINDE

rpedesbastides@ccbdp.fr
05.53.27.83.96



CHAMPCEVINEL

n.declerck@grandperigueux.fr
06.79.29.28.23



PÉRIGUEUX CENTRE

c.josset@grandperigueux.fr
05.53.53.93.85



COULOUNIEUX CHAMIERES

n.giat@grandperigueux.fr
05.53.53.44.27



BRANTOME

c.peyrou@dronneetbelle.fr
06.84.79.31.51



NONTRON

rpe@ccpn.fr
07.85.90.49.75



THIVIERS

rpelisleauxenfants@gmail.com
05.53.52.34.85
06.27.52.05.54



MONTIGNAC

relais.pe.ph@orange.fr
06.86.52.46.71



SARLAT 1

rpeduperigordnoir@sarlat.fr
06.87.98.22.56



SARLAT 2

rpeduperigordnoir@sarlat.fr
06.30.70.09.81



BOULAZAC

l.moreaubarret@grandperigueux.fr
06.15.81.47.85



Coup de gueule contre les dépôts sauvages



Une fois encore, notre commune est confrontée à des dépôts sauvages de déchets. Ces comportements sont totalement inacceptables et ne peuvent plus être banalisés.

Derrière chaque dépôt abandonné, ce sont les agents communaux qui doivent intervenir pour nettoyer, trier et évacuer les déchets, souvent dans des conditions difficiles. Le coût de ces opérations est supporté par la collectivité, et donc par l'ensemble des contribuables. Pendant ce temps, les moyens humains et financiers consacrés au nettoyage ne peuvent pas être mobilisés pour d'autres travaux utiles à la commune.

Nous rappelons que des solutions existent pour déposer ses déchets dans le respect des règles : déchèterie, collecte des encombrants ou dispositifs adaptés. Il n'y a aucune excuse pour abandonner des sacs, des meubles, des gravats ou tout autre déchet dans la nature, au bord des routes ou près des points de collecte.

Ces actes dégradent notre environnement, nuisent à l'image de notre commune et témoignent d'un profond manque de respect envers les habitants qui, eux, respectent les règles. La commune ne restera pas passive face à ces incivilités. Les dépôts pourront faire l'objet de signalements, de recherches d'identification et de sanctions conformément à la réglementation en vigueur.



Nous appelons donc au civisme et à la responsabilité de chacun. **Notre commune n'est ni une décharge ni un lieu où l'on peut se débarrasser impunément de ses déchets.** Respecter son environnement, c'est respecter ses voisins, les agents communaux et l'ensemble de la collectivité.



À vendre

Panneau de basket

La commune met en vente un panneau de basket.

Les personnes intéressées sont invitées à remettre leur **offre de prix sous enveloppe cachetée**, en indiquant clairement leurs coordonnées et le montant proposé.

L'enveloppe devra être déposée à la mairie avant le 30 octobre 2026.

Le panneau sera attribué au candidat ayant proposé le prix le plus élevé.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter la mairie.

La commune de Lanquais s'engage aux côtés de ses agriculteurs : mise en œuvre du fonds d'urgence agricole

Face aux difficultés exceptionnelles subies par notre secteur de production locale (intempéries, crise économique, épizooties...), **la municipalité annonce le déploiement du fonds d'urgence agricole** sur le territoire de la commune. Ce dispositif exceptionnel vise à apporter un soutien financier rapide et ciblé aux exploitations les plus fragilisées afin de préserver notre tissu agricole et notre souveraineté alimentaire locale.

Objectifs du dispositif.

Soutenir la trésorerie à court terme des exploitations agricoles impactées.
Pérenniser l'activité des producteurs locaux et sauvegarder les emplois directs et indirects.
Accompagner les professionnels dans le montage de leurs dossiers de demande d'aides.

Critères d'éligibilité.

Le fonds s'adresse aux professionnels répondant aux conditions suivantes :

Siège social ou parcelles principales situés sur le territoire de la commune.

Activité agricole principale (à titre principal ou secondaire sous conditions).

Justification d'une perte de chiffre d'affaires ou de dégâts matériels significatifs liés aux récents événements.

Pour réaliser votre demande.

Un formulaire simple à votre disposition sur la plateforme mes démarches numériques:

Pour toutes questions relatives à ce dispositif, vous pouvez contacter les services de la DDT:

Par courriel: ddt-calamites-secheresse@dordogne.gouv.fr

Par téléphone: 05 53 45 56 52 / 05 53 45 56 55 / 05 53 45 56 08 / 05 53 45 56 64



Mise en œuvre du
Fonds d'urgence agricole
en Dordogne

2 0 2 6





Retour sur la cérémonie du 13 juillet à Lanquais



Ce 13 juillet, à la veille de notre Fête nationale, de nombreux habitants se sont réunis à Lanquais pour participer à cette cérémonie placée sous le signe de la **mémoire, du respect et de la convivialité**.

Le 14 juillet commémore à la fois la **prise de la Bastille du 14 juillet 1789**, événement majeur de la Révolution française marquant la fin de la monarchie absolue, et la **Fête de la Fédération du 14 juillet 1790**, symbole de l'unité nationale.

La municipalité remercie chaleureusement le **comité de la FNACA de Lanquais**, l'**association des Marins du Périgord « La Bordée »**, le **Souvenir Français**, l'**association des Harkis de Dordogne**, l'**association Brothers 24** ainsi que le **Comité des Loisirs de Lanquais**, pour leur participation et leur engagement lors de cette cérémonie.

Un grand merci également à toutes les **Lanquaisiennes et tous les Lanquaisiens** présents. Leur mobilisation témoigne de l'attachement de notre village aux **valeurs de la République** et au **devoir de mémoire**.

Merci à toutes et à tous pour votre présence et votre participation à ce moment de rassemblement.

**Vive la République !
Vive la France !**

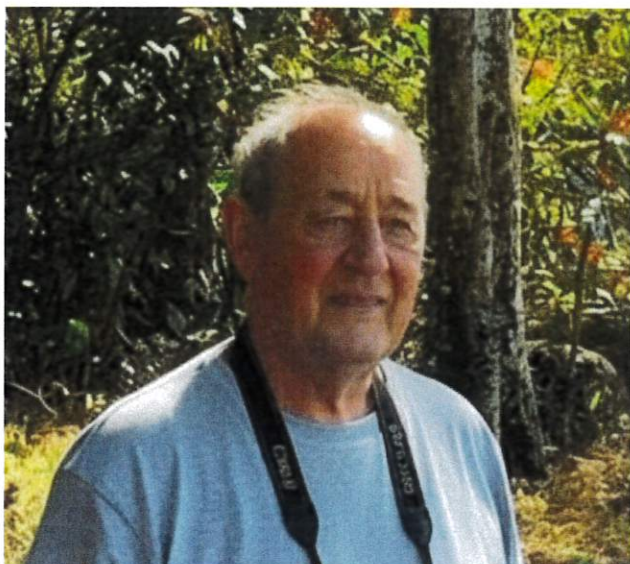


Maël LYONNEAU qui aura onze ans le 15 juillet 2026.



De gauche à droite: Mr Jeannot BASE , Frédéric GONTHIER Président du Souvenir Français, Mme Marie -Claude VARAILLAS Sénatrice de la Dordogne, Mr Michel BLANCHET Maire de Lanquais et Mr Jean-Louis MORELLET Président des marins du Périgord.





La FNACA de Lanquais perd son Président Délégué

Hommage à notre papa

Le 23 mai 2026, notre papa nous a quittés.

Aîné d'une fratrie de sept enfants, il a connu très jeune une enfance difficile, entre un foyer de l'Assistance publique à Rueil-Malmaison et une famille d'accueil dans le Morvan. Mais il n'a jamais accepté que son passé détermine son avenir.

Avec une grande intelligence, une curiosité insatiable et une volonté remarquable, il a construit sa vie par le travail, l'apprentissage et les rencontres. Sa mère adoptive Jacqueline, ses frères et sœurs adoptifs, son frère Roland, puis les nombreuses personnes qu'il a choisies comme famille ont compté dans ce parcours.

Avec notre maman, il a construit une famille et élevé quatre enfants. Il nous a transmis des valeurs essentielles : la dignité, la droiture, le respect, le goût de l'effort, mais aussi la curiosité, l'envie de découvrir et de comprendre le monde.

Il aimait les voyages, le bricolage, le théâtre, les histoires et surtout les moments partagés avec sa famille et ses amis. Son humour, parfois piquant, et ses nombreuses anecdotes resteront longtemps dans nos mémoires.

Après le décès de notre maman, il a poursuivi son chemin aux côtés de Simone, avec qui il a partagé de nombreux voyages et de beaux moments de vie. La Martinique était notamment devenue sa parenthèse privilégiée au cœur des hivers périgourdins.

Très investi dans la vie associative, il a œuvré au sein de l'Âge d'Or, de la FNACA et du Lions Club, notamment dans des actions en faveur du développement de Diouloulou, en Afrique. Il y a trouvé de nouvelles amitiés et de nouvelles occasions de transmettre sa générosité.

Après une vie longue, riche et bien remplie, son grand cœur s'est arrêté.

Nous pleurons aujourd'hui un père, un mari, un compagnon, un frère et un ami. Mais nous voulons surtout retenir l'image d'un homme qui, malgré les difficultés de ses débuts, n'a jamais laissé son passé décider de son avenir.

Il avait reçu de mauvaises cartes au départ. Il a choisi de rebattre le jeu.

Et c'est peut-être là sa plus belle victoire.

Lionel LABOUSSET



ENSEMBLE, FIER DE NOS COULEURS !

CALENDRIER

SAISON 2026 / 2027

RÉGIONAL 3



ALLER

1	27/09/2026	US LANQUAIS VARENNES vs ASS COM COM DURAS	LANQUAIS	15H00
2	04/10/2026	RC VELINOIS vs US LANQUAIS VARENNES	VELINE	15H00
3	18/10/2026	US LANQUAIS VARENNES vs AS OLYMPIQUES CLUB DE BUZET	LANQUAIS	15H00
4	25/10/2026	EXEMPT 1 vs US LANQUAIS VARENNES	EXEMPT	-
5	08/11/2026	US LANQUAIS VARENNES vs RUGBY CLUB AILLAISAI	LANQUAIS	15H00
6	15/11/2026	RC PRIGONTIN vs US LANQUAIS VARENNES	PRIGONTIN	15H00
7	22/11/2026	US LANQUAIS VARENNES vs C OI PERIGUEUX OUEST	LANQUAIS	15H00
8	06/12/2026	C OI COLAYRACAI vs US LANQUAIS VARENNES	COLAYRAC	15H00

RETOUR

9	10/01/2027	ASS COM COM DURAS vs US LANQUAIS VARENNES	DURAS	15H00
10	17/01/2027	US LANQUAIS VARENNES vs RC VELINOIS	LANQUAIS	15H00
11	31/01/2027	AS OLYMPIQUE CLUB DE BUZET vs US LANQUAIS VARENNES	BUZET	15H00
12	07/02/2027	US LANQUAIS VARENNES vs EXEMPT 1	LANQUAIS	-
13	28/02/2027	RUGBY CLUB AILLAISAI vs US LANQUAIS VARENNES	AILLAISAI	15H00
14	07/03/2027	US LANQUAIS VARENNES vs RC PRIGONTIN	LANQUAIS	15H00
15	14/03/2027	C OI PERIGUEUX OUEST vs US LANQUAIS VARENNES	PERIGUEUX	15H00
16	28/03/2027	US LANQUAIS VARENNES vs C OI COLAYRACAI	LANQUAIS	15H00

DOMICILE

|

 EXTÉRIEUR

PLUS QU'UN CLUB,
UNE FAMILLE !

VOUS AVEZ LA PAROLE...

Ce bulletin municipal paraîtra plusieurs fois dans l'année. Nous souhaiterions recenser vos avis et vos envies. Qu'attendez-vous de la Commune ? Quelles seraient vos idées pour améliorer la qualité de notre village ? Nous sommes à votre écoute.

Nom :

Adresse :